



Besoin d'aide suite non paiement de loyer par concubine!

Par **Lionelrs_old**, le **17/09/2007** à **00:59**

Voici mon problème :rnJ'ai vécu dans un appartement avec mon ex-concubine pendant 3 ans.rnPendant les derniers temps, un an et demi, je me trouvais sur Paris en colocation pour causes professionnelles, mais j'avais conservé mon appartement avec mon ex-concubine.rnMon ex-concubine me disait qu'elle avait trouvé un emploi et qu'elle prenait en charge le loyer.rnAu mois de juin 2004, je me suis aperçu en rangeant l'appartement, que nous avons reçu des lettres d'huissier nous demandant de payer des loyers en retard. En effet, n'étant pas présent la semaine, mon ex-concubine ne payait pas le loyer et cachait les lettres d'huissier ou de la société d'habitation. A la suite de ça, j'ai découvert que mon ex-concubine ne travaillait pas et qu'elle me mentait sur toute la ligne.rnS'en est suivit une séparation, mais comme j'étais le seul à travailler, j'ai été obligé de rembourser la dette qui s'élevait à environ 5600 euros.rnrnJ'aimerais donc savoir si je pouvais l'attaquer en justice afin de pouvoir au moins récupérer la moitié de la dette remboursée et où devrais-je me renseigner pour une action en justice.rnJe précise que le bail était sous caution solidaire.rnrnJ'espère que vous pourrez m'aider afin que je puisse récupérer la moitié de cette dette.rnrnCordialement.rnLionel

Par **ly31**, le **17/09/2007** à **08:36**

Bonjour,rnrnVous étiez caution solidaire et cela signifie que si l'un ne paie pas, l'autre doit régler le loyer, durant toute la durée du bail !rnrnNéanmoins, je vous communique les coordonnées d'associations de locataires, en cas de besoin :rnrnCENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)rn<http://mapage.noos.fr/cidel/>rn9, rue Sévero

75014 PARISrn01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70rnUFC QUE
CHOISIRrn<http://www.quechoisir.org>rn11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11rn01 43 48 55
48rnASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)rn11, rue
Bellefond 75009 PARISrn01.48.78.54.11rnJe vous remercie de bien vouloir me tenir
informée de la suite de cette affaire
Bon couragernly31

Par **Lionelrs_old**, le **17/09/2007 à 16:47**

Je vous remercie beaucoup!!rnJe vois tout ça et je vous tiens au courant.rnMerci
encore.rnCordialement.rnLionel